

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

Service Eau et Biodiversité

ARRETE PRÉFECTORAL

Extrait destiné à l'affichage

Conformément aux dispositions de l'article R 181-44 du Code de l'Environnement

**Délivrance d'un arrêté préfectoral renouvelant, au titre du code de l'environnement
Livre II, Titre I, l'autorisation d'exploitation de la station de traitement des eaux usées de
SAINT VIGOR LE GRAND**

Par arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2018 le Préfet du Calvados a renouvelé, au titre du code de l'environnement, l'autorisation de la Communauté de communes BAYEUX INTERCOM d'exploiter la station de traitement des eaux usées de SAINT VIGOR LE GRAND.

Cette autorisation est accordée sous réserve du droit des tiers et du respect des prescriptions figurant dans l'arrêté.

Une copie de cet arrêté est tenue à disposition du public pendant une durée minimale d'un mois, dans les mairies des communes de BAYEUX, MONCEAUX-EN-BESSIN, NONANT, SAINT-LOUP-HORS, SAINT MARTIN DES ENTREES, SAINT VIGOR LE GRAND et VAUCELLES, où toute personne pourra en prendre connaissance.

Fait à CAEN, le **26 OCT. 2018**

Pour le préfet et par délégation

L'adjoint au chef de service eau et biodiversité
Responsable de l'unité Eau


Franck VERGNE